

cas auparavant. Cette situation a provoqué le désastre que nous avons évoqué, sans intention d'effrayer, car tout est factuel, M. Genestier.

Vous avez dit tout à l'heure, ce qui m'étonne quelque peu, que la trésorerie s'élève à deux ou trois millions d'euros, si je me réfère à mes notes. Pour reprendre une expression célèbre, sans malice de ma part, je dirais : rendez l'argent dans ce cas. Nous ne disposons pas de cette trésorerie. La réalité est tout autre. M. Salle l'a rappelé : il y a trois millions d'euros de déficit de fonctionnement. C'est la réalité. L'adjoint aux finances me souffle même 3,9 millions. Cela signifie qu'il existe un problème structurel, ce qui est clairement indiqué dans le R.O.B. Ce problème structurel est connu de notre équipe. Nous en avons conscience avant d'assumer nos responsabilités, mais nous ignorions son ampleur, car les chiffres qui nous étaient présentés n'étaient pas exacts. Cette situation est donc extrêmement alarmante.

Concernant le pôle culturel, la situation est désastreuse. La vidéo que j'ai mentionnée, que chacun a pu voir, illustre l'état de ce projet qui devait initialement être livré en 2019. Je ne reviendrai pas sur les différentes dates évoquées, 2021, 2023, 2024, 2025, puis septembre 2026.

Le moins que l'on puisse dire est que, lorsque j'ai réuni les acteurs concernés, j'ai dû me transformer, si j'ose dire, en chef de chantier. J'ai rassemblé autour de cette table l'ensemble des entreprises. Lorsque j'ai dit « Je ne comprends pas, mon prédécesseur avait annoncé une livraison en septembre 2026 », tout le monde a regardé ses chaussures, pour ceux qui n'ont pas ri d'ailleurs, mais cela ne fait rire personne, car certaines entreprises sont aujourd'hui en droit de nous attaquer, car elles ont perdu beaucoup d'argent dans cette affaire. Fort heureusement, certaines choses ont pu être rattrapées. J'ai eu une réunion, pas plus tard que cet après-midi, avec l'une des entreprises intervenant sur le centre culturel, où l'on m'a demandé de faire un choix concernant les fauteuils. Le jour où je devrai choisir la couleur ou le tissu des fauteuils, c'est qu'on sera arrivé à la fin. Cependant, gérer, comme je ne cesse de le répéter, c'est prévoir. Nous avons donc anticipé ce choix. Nous avons au moins pu anticiper et éviter, je le précise pour le public, car c'est votre argent, une dépense supplémentaire de 50 000 euros hors taxes. En effet, ce qui m'a été présenté, et qui avait été demandé par mon prédécesseur concernait des fauteuils de couleur jaune et rouge. Jusqu'ici, les goûts et les couleurs se discutent, il n'y a pas de problème. Mais il s'agissait d'un tissu spécifique, provenant du Danemark, pour un coût supplémentaire de 50 000 euros hors taxes. J'ai évidemment arrêté cette dépense, totalement insensée et superfétatoire, afin d'éviter que ce surcoût ne se poursuive.

Je vais également vous raconter quelques anecdotes pour vous montrer dans quel état nous avons récupéré cette ville, car nous avons beaucoup parlé de chiffres, et même si les chiffres sont importants, j'apprécie le concret et le réel. Depuis que je suis maire, il y a un peu plus de quinze jours, avec l'équipe, on marche sur la tête. Je vais vous raconter ce qui s'est passé le deuxième jour, M. Genestier, le mardi. Ce jour-là, les lignes téléphoniques de la mairie ont été coupées. J'ai demandé des explications à la direction générale. On m'a répondu que les factures n'avaient pas été réglées depuis juin 2025. La ligne a donc été coupée. Je me suis immédiatement tourné vers la directrice générale pour lui dire « Dites que nous allons payer ». Elle m'a répondu, à juste titre, « avec quel crédit ? », puisque c'est la question du moment. Je me pose encore la question. Vous dites que vous n'avez pas payé les entreprises parce que le service n'était pas rendu. Le téléphone n'était pas fonctionnel, M. Genestier ? Je suis tout de même extrêmement surpris.

En revanche, j'ai découvert d'autres dépenses superfétatoires. Je crois que vous avez pu constater, dans le public, que nous effectuons actuellement la tournée des écoles avec Patricia Bizouerne. Cependant, d'autres bâtiments publics seront bientôt visités. Dans les écoles, vous avez pu constater les problèmes liés aux néons, aux carreaux cassés, à la sécurité et aux rideaux. M. Genestier, je suis désolé, je ne souhaite pas être désagréable, chacun fait ses choix. Toutefois, j'ai reçu en mairie une architecte, une artiste que je ne connais pas, qui n'est pas Raincéenne, cela fait partie de mon quotidien, je le précise pour le public, et à chaque fois que je rencontre quelqu'un, les premiers mots sont des félicitations, et une fois sur deux, on me dit : « Vous me devez de l'argent ». J'ai donc une artiste, qui n'est pas Raincéenne, qui vient en mairie et me dit : « M. le Maire, il faut me donner les 70 000 euros pour la statue de Molière. » Pardon ? La statue de Molière ? Le choix qui a été fait par mon prédécesseur est de commander un buste et une statue en bronze de Molière, pour une dépense de 70 000 euros. Je pose

la question au public. Vous y répondrez entre vous, puisque je n'ai évidemment pas le droit de donner la parole au public, mais au regard de l'état de nos bâtiments communaux, de notre voirie, de l'élagage raté réalisé, et d'autres problèmes, une dépense de 70 000 euros pour une statue de Molière était-elle pertinente ? Personnellement, j'ai mon avis sur la question, et je suis certain que les Raincéens se le feront.

Pas de chance que le Conseil ait lieu aujourd'hui, car il s'est passé plein de choses cet après-midi. Donc plus tard que cet après-midi, une personne est venue, s'est montrée très agressive et a réclamé le paiement de factures datant de 2021, concernant l'entretien et le nettoyage des bâtiments communaux. Ce défilé ne cesse pas, car les paiements n'ont pas été effectués et le suivi des dossiers a été défaillant. Quelqu'un indiquait de valider les bons de commande, mais en bon gestionnaire, il convient de vérifier la disponibilité des crédits avant de les engager. Ce n'était pas le cas. Les bons de commande étaient engagés rapidement, sous la pression, et le maire, qui a pris ses responsabilités, validait ces bons sans contrôle approfondi, c'est probablement pour cette raison qu'un rendez-vous est prévu en octobre à ce sujet.

Vous affirmez qu'il y a des entreprises pour lesquelles le service n'était pas fait. Je vais vous donner un exemple. Dans le parc de la mairie, situé juste derrière l'Hôtel de Ville, des équipements sportifs, appelés agrès, ont été inaugurés en 2024. Leur coût s'élève à 24 000 euros, mais cette somme n'a pas été réglée. L'adjoint aux finances l'a rappelé : une facture doit être payée dans un délai de 30 jours. Que se passe-t-il ? Nous risquons de perdre de l'argent à cause des intérêts moratoires. L'entreprise concernée attaque la ville, ce qui est normal, car elle souhaite obtenir ce qui lui est dû. M. Genestier, je vous remercie, je sais que cette situation est désagréable pour vous, mais c'est comme ça. Ainsi, 24 000 euros pour les agrès dans le parc n'ont pas été payés. L'adjoint aux finances a également rappelé que le chauffage a été assuré, puisque les bâtiments ont été chauffés, mais que le service n'a pas été réglé. L'entreprise concernée n'a pas été payée, et le montant s'élève à environ 600 000 euros. Pour l'électricité, on me précise que la somme due atteint finalement 2,5 millions d'euros. Il s'agit encore d'un service rendu et non payé. Le placier du marché, entre 2023 et 2025, n'a pas été rémunéré pour un montant d'environ 140 000 euros. Pourtant, il a travaillé, puisqu'il a transmis les recettes relatives aux commerces qu'il place au trésor public, ce qui signifie que le marché a été effectué. Cette situation a perduré pendant de nombreuses années. Des mandats étaient émis avec l'engagement de paiement, mais les règlements n'étaient pas effectués. Certaines entreprises, prises à la gorge, attendaient en espérant une régularisation. D'autres ont saisi la justice pour faire valoir leurs droits, ce qui est parfaitement légitime.

J'entendais tout à l'heure que vous vous êtes un peu lâché facilement à l'égard de l'administration. Je le répète, ils sont présents depuis quelques semaines. Il y a eu un turnover. Celui qui possède l'historique, c'est vous. D'ailleurs, c'est le problème : vous avez voulu tout gérer seul, à tel point que, comme vous étiez le seul à détenir les éléments, vous avez pu dire aux gens, aux entreprises, ainsi qu'à vos élus qui ont bien voulu vous écouter que tout va bien. Cependant, la réalité se trouve sur le papier. Entre les paroles et les écrits, l'un des deux subsiste, je vous laisse deviner lequel. Vous avez pu affirmer que tout allait bien, vous avez pu dire ceci, vous avez pu dire cela, mais la réalité est différente. De l'aveu même de la sous-préfète et du préfet, savez-vous ce qu'ils m'ont dit ? Ils m'ont indiqué que, si ce n'avait pas été vous, si les Raincéens n'avaient pas envoyé ce message, la tutelle aurait été quasi immédiate et il y aurait eu l'augmentation de 20 % de la fiscalité annoncée par mon adjoint en charge des finances.

Ce que je vous disais, c'est que la campagne est peut-être terminée, mais il faut savoir d'où l'on part. Aujourd'hui, je consacre la majeure partie de mon temps et de mes rendez-vous à essayer de trouver des solutions avec les entreprises, soit devant les juges, soit en amont, pour étaler les paiements, voire diminuer ce que l'on appelle les intérêts moratoires, car ces entreprises font valoir leurs droits.

Je suis en train, Messieurs, Mesdames, de me protéger, puisque depuis le 28 mars à 10h30, j'ai la responsabilité pénale pour différentes choses, notamment les bâtiments publics qui sont dans un état déplorable. Concernant les écoles, nous avons dû intervenir en urgence pour les sécuriser. À l'Hôtel de Ville, ici la salle est encore fraîche, mais là où se trouvent les serveurs, cela atteint au moins 60 degrés avec des poutres en bois. Vous constaterez également cette situation. Je suis ravi de pouvoir me faire

accompagner pour remettre ces procédures en ordre. La préfecture nous accordera un peu de temps, car elle atteste de notre bonne foi, étant donné que nous avons immédiatement mis le pied à l'étrier. D'ailleurs, vous êtes nombreux à me le dire lorsque je vous rencontre : « Bon courage », mais vous ne savez même pas le quart de ce qui se passe. C'est tout l'intérêt de ce débat aujourd'hui. Nous en ferons la communication dans les meilleurs délais, mais pour cela, il faudrait disposer de services, Messieurs-dames. En attendant, nous utilisons le système D. Nous réalisons nos petites vidéos sur Internet nous-mêmes, en nous filmant avec un petit micro-cravate acheté sur Amazon pour 30 euros, car pour le reste, ce n'est pas envisageable. La situation est extrêmement compliquée.

Tous ces éléments alarmants, tant en matière de gestion communale que concernant l'utilisation de vos impôts, m'ont conduit et me conduisent à saisir la chambre régionale des comptes, car la gravité de la situation est extrême. En somme, et il ne s'agit pas de vous être désagréable, et peut-être que vous souhaiterez le faire, M. Genestier, ce n'est pas votre candidature que vous auriez dû présenter, mais vos excuses.

Nous allons maintenant, non pas passer au vote, mais acter qu'il y a eu la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire et un débat d'orientation budgétaire. Je vous l'ai indiqué, ce point n'est pas soumis au vote. Soyez certains, chères Raincéennes, chers Raincéens, que vous disposerez de tous les éléments que nous découvrons actuellement.

Pour répondre à la question d'une de nos collègues de l'opposition, sur le fait qu'il y a eu des modifications, chaque jour, nous découvrons de nouveaux éléments. Malheureusement, les bonnes nouvelles ne sont pas au rendez-vous. Nous avons néanmoins confiance, pour les raisons que nous avons évoquées, car nous sommes volontaires et motivés.

Ce point est désormais terminé. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 et du débat qui s'en est suivi en séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT.

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier.

XII – Questions diverses

M. le Maire : « Passons aux questions diverses. Il me semble qu'il y en avait une. Mme Raoult ? Je vous invite à activer votre micro. »

Mme Corinne Raoult : « Il y a écrit dans le R.O.B. que vous envisagez de réinternaliser certains services et de laisser en gestion externalisée d'autres. Quels sont précisément les services que vous souhaitez internaliser et ceux que vous souhaitez externaliser ? Pourriez-vous également nous indiquer la date du prochain Conseil municipal ? Merci. »

M. le Maire : « Comme cela a été rappelé et comme David Pereira l'avait demandé lorsqu'il siégeait de l'autre côté de la table, nous souhaitons réaliser un audit de ces services externalisés. Nous sommes en train d'y procéder, à la fois un audit budgétaire et un audit de satisfaction. Dès que nous aurons tiré les conclusions de ces différents audits, nous reviendrons vers vous pour vous indiquer quels services pourraient être internalisés, à la fois dans un souci d'économie et de bonne gestion. Je pense que vous avez déjà quelques pistes évoquées par l'adjoint en charge des finances, notamment concernant la communication. Je peux vous assurer que ce service sera internalisé, car 320 000 euros pour ce qui était réalisé ne me semblent pas très efficaces, comme je l'avais déjà souligné précédemment.

Je vais désormais pouvoir clore ce Conseil municipal. Je vais vous communiquer les prochaines dates, car nous souhaitons que les élus puissent s'organiser au mieux. Les dates n'étaient pas communiquées en amont, mais désormais, nous les transmettons à l'avance. Le prochain conseil aura donc lieu le lundi

27 avril à 19h30. Je vous prie de bien vouloir le noter. Je vous souhaite une excellente soirée et vous remercie. »

Le Raincy, le 16 avril 2026

**Le Maire de la ville du Raincy/
Nicolas Rondepierre**



La secrétaire de séance



